



**APPEL A SOUMISSION
N°002
POUR LA RECONNAISSANCE DES AUTRES MESURES DE CONSERVATION EFFICACES PAR
ZONES (AMCE) CÔTIÈRES ET MARINES DE MADAGASCAR**

1. Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable de Madagascar, en collaboration avec ses partenaires techniques et financiers, lance un appel à manifestation d'intérêt pour la reconnaissance des Autres Mesures de Conservation Efficaces par Zones (AMCE) côtières et marines, connus également sous l'appellation anglaise Other Effective Area-based Conservation Measures (OECM).

Les AMCE sont une initiative qui s'inscrit dans la cible n°3 du nouveau Cadre Mondial de la Biodiversité de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) ratifiée par Madagascar en 1995, visant à protéger au niveau mondial 30% des zones terrestres et marines d'ici à 2030, qui est la transcription de l'Objectif 11 d'Aichi.

2. Cette reconnaissance a pour objectif d'identifier les sites côtiers et marins à Madagascar qui répondent aux critères des AMCE : d'appliquer le processus de reconnaissance des sites comme AMCE suivant la méthodologie domestiquée, de cartographier les sites reconnus AMCE dans le catalogue des AMCE côtières et marines de Madagascar et d'insérer les AMCE reconnues dans la Base de Données Mondiales.
3. Le projet GEF6-AMP invite toutes les parties prenantes intéressées à cet appel à se soumissionner.
4. Les dossiers de soumission doit être constitué de : **(i) Description détaillée du site proposé, y compris sa localisation géographique ; (ii) Preuve des pratiques de gestion durables et efficaces en place ; (iii) Données ou preuves démontrant l'impact positif sur la biodiversité locale ; (iv) Plan de gestion actuel et perspectives d'amélioration.**
5. Les parties intéressées peuvent obtenir les termes de référence correspondants dans le site web de la FAPBM www.fapbm.org ou à l'adresse suivante : mandriamihamina@fapbm.org; avec en copie erazanamiarana@fapbm.org , gef6amp@gmail.com ;
6. Les dossiers de manifestation d'intérêt doivent être envoyés par e-mail à mandriamihamina@fapbm.org; avec copie obligatoire à, gef6amp@gmail.com ; rafugpgef6@gmail.com ; mettant en objet : « **RECONNAISSANCE DES AUTRES MESURES DE CONSERVATION EFFICACES PAR ZONES (AMCE) CÔTIÈRES ET MARINES DE MADAGASCAR**», au plus tard le **02 Février 2025**. Les dossiers envoyés après la date limite fixée ne sont pas recevables.

Antananarivo, le 17 décembre 2024.



Dossier de Soumission pour la Reconnaissance des AMCE Côtiers et Marines

I. Informations Générales sur l'Initiative à reconnaître

- 1. Nom de l'Initiative :**
(Indiquez le nom officiel de votre initiative)
- 2. Nom de l'Organisation / Structure Responsable :**
(Fournissez le nom de l'entité responsable de l'initiative, par exemple un ministère, une association, ONG, communauté locale, etc.)
- 3. Personne de Contact :**
 - Nom :
 - Fonction :
 - Email :
 - Téléphone :
- 4. Localisation du Site :**
(Indiquez les coordonnées géographiques précises du site, la région et toute autre information géographique pertinente.)

II. Description de l'Initiative à reconnaître

- 1. Présentation Générale du Site :**
(Décrivez brièvement le site, son écosystème, sa biodiversité et son importance environnementale. Indiquez si le site est une zone de pêche traditionnelle, une aire marine gérée localement ou toute autre forme d'initiative.)
- 2. Contexte de Conservation :**
(Expliquez les raisons pour lesquelles le site peut être considéré comme une mesure de conservation efficace. Mentionnez les pratiques locales de conservation ou de gestion en place qui apporte un impact positif sur la conservation in situ de la biodiversité)

III. Gouvernance et Gestion de l'Initiative à reconnaître

- 1. Structures de Gouvernance et Gestion :**
(Décrivez les structures de gouvernance et les parties prenantes responsables de la gestion du site. Indiquez s'il s'agit d'une gestion communautaire, publique, privée ou autre.)
- 2. Mesures de Gestion et de Réglementation :**
(Fournissez des détails sur les mécanismes de gestion du site, comme les réglementations, les pratiques durables, les outils ou dispositifs en place pour protéger la biodiversité.)

IV. Impacts sur la Biodiversité et Services Écosystémiques au niveau de l'Initiative à reconnaître

- 1. Preuves de Conservation de la Biodiversité :**
(Présentez des données scientifiques, études ou tout autre élément démontrant les résultats positifs pour la conservation du site. Cela peut inclure des rapports sur l'état de la biodiversité ou des évaluations environnementales, suivi écologique...)
- 2. Services Écosystémiques et Valeurs Culturelles :**
(Décrivez les services écosystémiques fournis par le site, ainsi que toute valeur culturelle, spirituelle, ou socio-économique associée.)

V. Plan de Gestion et Perspectives

- 1. Plan de Gestion Actuel :**
(Décrivez le plan de gestion en cours pour le site. Incluez les objectifs à court, moyen et long terme, les stratégies pour l'avenir et les actions prévues pour renforcer la gestion.)

2. **Perspectives d'Amélioration :**

(Expliquez les axes d'amélioration du plan de gestion, notamment les défis identifiés et les solutions envisagées pour les surmonter.)

VI. Documents Annexes

1. **Template Excell**

2. **Documents Complémentaires :**

(Joignez tout document utile tel que des cartes, des rapports de suivi, des études de cas, ou d'autres preuves montrant la contribution positive du site à la conservation.)

VII. Déclaration et Engagement

Je soussigné(e), [Nom du responsable], en qualité de [Fonction], déclare que les informations fournies dans ce dossier sont exactes et complètes, et m'engage à fournir toute information complémentaire si nécessaire.

Signature :

Date :



TERMES DE REFERENCE

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI) POUR LA RECONNAISSANCE DES AUTRES MESURES DE CONSERVATION EFFICACES PAR ZONES (AMCE) CÔTIÈRES ET MARINES DE MADAGASCAR

Contexte

Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable de Madagascar, en collaboration avec ses partenaires techniques et financiers, lance un appel à manifestation d'intérêt pour la reconnaissance des Autres Mesures de Conservation Efficaces par Zones (AMCE) côtières et marines, connus également sous l'appellation anglaise Other Effective Area-based Conservation Measures (OECM).

Les AMCE sont une initiative qui s'inscrit dans la cible n°3 du nouveau Cadre Mondial de la Biodiversité de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) ratifiée par Madagascar en 1995, visant à protéger au niveau mondial 30% des zones terrestres et marines d'ici à 2030, qui est la transcription de l'Objectif 11 d'Aichi.

Les AMCE marine et côtière constituent une composante importante de la stratégie mondiale de conservation de la biodiversité marine, qui reconnaît la nécessité de protéger les écosystèmes marins et côtiers pour préserver la biodiversité mondiale. Elles font référence à des mesures efficaces de conservation en dehors des Aires Protégées (AP) mises en œuvre pour protéger la biodiversité marine et côtière. Ces mesures peuvent inclure des zones de conservation volontaires, des aires de pêche traditionnelles, des aires marines gérées localement et d'autres formes ou efforts de conservation de la biodiversité marine auprès de divers Secteurs qui répondent aux critères de l'AMCE.

Objectifs de l'AMI

- Identifier les sites côtiers et marins à Madagascar qui répondent aux critères des AMCE.
- Appliquer le processus de reconnaissance des sites comme AMCE suivant la méthodologie domestiquée.
- Cartographier les sites reconnus AMCE dans le catalogue des AMCE côtières et marines de Madagascar.
- Insérer les AMCE reconnues dans la Base de Données Mondiales.

Avantages

Les avantages des initiatives d'être reconnues comme AMCE sont nombreux :

1. **Reconnaissance officielle** : une reconnaissance formelle à une zone ou une initiative de conservation, attestant qu'elle répond à des critères spécifiques de gestion durable et d'impact positif sur la biodiversité. Cela renforce leur statut et leur visibilité au niveau national et international.
2. **Crédibilité et visibilité accrues** : la reconnaissance accroît la crédibilité et la visibilité de l'initiative auprès des parties prenantes locales, nationales et internationales, ainsi que du

grand public. Il permet de sensibiliser davantage aux formes de conservation en dehors des AP et peut stimuler le soutien financier et politique en faveur de ces initiatives.

3. **Accès à des financements et partenariats** : Les initiatives reconnues AMCE sont souvent éligibles à des financements spécifiques destinés à la conservation et au développement durable. De plus, elles sont en mesure de bénéficier de partenariats stratégiques avec d'autres organisations nationales et internationales engagées dans la conservation environnementale.
4. **Intégration dans les stratégies de conservation globales** : Les AMCE sont intégrées dans les Bases de Données Mondiales AMCE, facilitant ainsi leur reconnaissance et leur suivi à l'échelle internationale. Cela contribue directement à la réalisation des objectifs mondiaux de conservation de la biodiversité, notamment ceux définis par la Convention sur la Diversité Biologique.
5. **Protection à long terme des écosystèmes** : Une reconnaissance d'initiative en AMCE renforce le soutien de leur gestion continue à long terme. Cela joue un rôle crucial dans la préservation des écosystèmes marins et côtiers, assurant ainsi leur pérennité pour les générations futures.

Principes de base des AMCE

Les principes de base des "Autres Mesures Conservation Efficace par zone (AMCE) ont été élaborés par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) et sont les suivants :

- **Critère A** : L'aire n'est pas reconnue comme une Aire Protégée à l'heure actuelle (autre qu'une aire protégée).
- **Critère B** : L'aire fait l'objet d'une gouvernance et d'une gestion (zone géographiquement délimitée, réglementée, gérée).
- **Critère C** : Apporte une contribution durable et efficace à la conservation in situ de la diversité biologique (résultats positifs pour la conservation de la diversité biologique, durables à long terme, conservation in situ de la diversité biologique, diversité biologique).
- **Critère D** : Fonctions et services écosystémiques connexes, et valeurs culturelles, spirituelles, socioéconomiques et autres valeurs pertinentes localement (fonctions et services écosystémiques, des valeurs culturelles, spirituelles, socioéconomiques et d'autres valeurs pertinentes localement).

Ces principes sont destinés à aider à assurer que les AMCE sont utilisées de manière responsable et efficace pour contribuer à la conservation de la biodiversité.

Le processus de reconnaissance des AMCE s'inscrit dans une démarche nationale qui implique de nombreux secteurs. En effet, il ne se limite plus au concept traditionnel et restreint des aires protégées, mais s'ouvre à la reconnaissance des efforts de divers secteurs ayant des impacts positifs sur la conservation in situ de la biodiversité.

Procédure de Soumission

Les parties intéressées sont invitées à soumettre :

- Une (1) version électronique à mandriamihamina@fapbm.org; avec copie obligatoire à, erazanamiarana@fapbm.org, gef6amp@gmail.com ; rafugpgef6@gmail.com ; ET
- Une (1) version physique à l'adresse ci-dessous :

" FAPBM Lot II 44 Bis Ankadivato _Antananarivo 101"

Avec mention "Réponse à l'appel à manifestation d'intérêt pour la reconnaissance des autres mesures de conservation efficace par zones côtières et marine de Madagascar »

Leur manifestation d'intérêt en fournissant les informations suivantes :

1. Description détaillée du site proposé, y compris sa localisation géographique.
2. Preuve des pratiques de gestion durables et efficaces en place.
3. Données ou preuves démontrant l'impact positif sur la biodiversité locale.
4. Plan de gestion actuel et perspectives d'amélioration.

Les Template

- Du dossier de Soumission pour la Reconnaissance des AMCE Côtières et Marines
- Des données à évaluer

Sont à demander par email à mandriamihamina@fapbm.org avec en copie erazanamiarana@fapbm.org , gef6amp@gmail.com ;

Contact

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

- Madame RANDRIANANTOANDRO Mihaly Domoinatiana, Expert en gestion des AMP
- **Adresse email** : gestionamp_gef6@environnement.mg et mihalydo@yahoo.fr
- **Téléphone** : + 261 34 02 264 70
-

Nous invitons toutes les parties intéressées à participer activement à cette initiative pour protéger et préserver la biodiversité marine et côtière de Madagascar.

Procédure de Soumission

La date limite de soumission dans le cadre de l'APPEL A SOUMISSION N°002 POUR LA RECONNAISSANCE AMCE (AUTRES MESURES DE CONSERVATION EFFICACES) PAR ZONES CÔTIÈRES ET MARINES DE MADAGASCAR est fixée au **02 février 2025**.

1. **Date limite de dépôt :**

Les candidats intéressés doivent soumettre leur dossier complet au plus tard le **02 février 2025**.

2. **Format et Structure des Dossiers :**

- Les dossiers doivent suivre la structure et les sections détaillées dans le modèle de soumission (cf. dossier à soumettre).
- Le dossier complet devra inclure tous les documents requis, tels que la description du site, les preuves de conservation, les mesures de gestion, et autres annexes pertinentes.

3. **Moyens de soumission :**

Les parties intéressées sont invitées à soumettre à

- Une version électronique aux : à mandriamihamina@fapbm.org, avec copie obligatoire à, erazanamiarana@fapbm.org, gef6amp@gmail.com ; rafugpgef6@gmail.com ;
- Une version physique à l'adresse :
" **FAPBM Lot II 44 Bis Ankadivato _Antananarivo 101**"

4. **Critères d'éligibilité :**

- Le site proposé doit répondre aux critères des AMCE (Autres Mesures de Conservation Efficace par Zones).
- La gestion du site doit démontrer des pratiques de conservation en dehors du cadre des aires protégées, avec un impact mesurable sur la biodiversité.
- Les parties soumettant une manifestation d'intérêt doivent être en mesure de fournir des données de gestion durables et des preuves de l'efficacité des mesures appliquées.

5. **Étapes du processus de sélection :**

- **02 février 2025 : Clôture de la réception des dossiers.** Toute soumission après cette date sera prise en compte dans les vagues suivantes.
- **02 février 2025 – 12 février 2025 :** Analyse des dossiers soumis, vérification de la conformité et présélection des initiatives répondant aux critères des AMCE.
- **Publication des résultats :** Les résultats de la deuxième vague de sélection seront annoncés en février 2025.

	Listes des parties prenantes qui travaillent sur la zone ou l'initiative à évaluer	Leur rôle
Privée	...	
Publique	...	
Autres		

Tests	Questions	Réponses
Test 1 : Le site a des limites géographiquement définies et n'est pas une zone protégée.	1.1 Le site est-il géographiquement délimité, avec des limites convenues et délimitées ?	<input type="checkbox"/> Non (Pas de potentiel AMCE) <input type="checkbox"/> Oui (voir ci-dessous)
	1.2 Est-ce que l'ensemble du site, ou la partie évaluée en tant qu'AMCE, est à l'extérieur d'une aire protégée ?	<input type="checkbox"/> Non (Pas de potentiel AMCE) <input type="checkbox"/> Oui (voir ci-dessous)
Test 2 : la gouvernance et la gestion du site sont durables. « Gouverné » implique que la zone est sous l'autorité d'une entité spécifiée, ou d'une combinaison d'entités convenue. « Géré » implique que la zone est activement gérée, mais peut inclure une décision de laisser la zone intacte. La gouvernance et la gestion devraient être « durables », c'est-à-dire qu'elles devraient être maintenues dans un avenir prévisible.	2.1 Le site est-il sous l'autorité d'une entité spécifique ou d'une entité spécifiée ou d'une combinaison convenue d'entités ?	<input type="checkbox"/> Non (Pas de potentiel AMCE) <input type="checkbox"/> Oui (voir ci-dessous)
	2.2 Le site est-il soumis à un régime de gestion qui contribue à la conservation in situ de la biodiversité ?	<input type="checkbox"/> Non (Pas de potentiel AMCE) <input type="checkbox"/> Oui (voir ci-dessous)
	2.3 La gouvernance et la gestion sont-elles "durables", c'est-à-dire que sont-elles censées se poursuivre dans un avenir prévisible ?	<input type="checkbox"/> Non (Pas de potentiel AMCE) <input type="checkbox"/> Oui (voir ci-dessous)
Test 3 : le site présente des valeurs de biodiversité pour lesquelles la zone est considérée comme importante.	3.1 Y a-t-il une forte probabilité que la zone contienne d'importantes valeurs de biodiversité ?	<input type="checkbox"/> Non (Pas de potentiel AMCE) <input type="checkbox"/> Oui (voir ci-dessous)
Test 4 : La gouvernance et la gestion durables du site assurent la conservation in situ efficace et à long terme de la biodiversité.	4.1 Y a-t-il une forte probabilité que la gouvernance et la gestion soutenues du site permettent d'assurer la conservation efficace in situ de la biodiversité par des moyens juridiques ou autres moyens efficaces ?	<input type="checkbox"/> Non (Pas de potentiel AMCE) <input type="checkbox"/> Oui (voir ci-dessous)
	4.2 Y a-t-il une forte probabilité que la gouvernance et la gestion durables du site permettent d'assurer la conservation in situ à long terme de la biodiversité par le biais de dispositions légales ou autres moyens efficaces ?	<input type="checkbox"/> Non (Pas de potentiel AMCE) <input type="checkbox"/> Oui (voir ci-dessous)

documents demandés
Shapefile et document sur la délimitation de l'initiative ou de la zone à évaluer
Preciser si la zone à évaluer est à l'intérieur ou non d'une aire protégée
Documents sur les structures de gouvernance et de gestion des initiatives et zones à évaluer
Documents qui démontrent que le site présente des valeurs de biodiversité pour lesquelles la zone est considérée comme importante (ex. documents de suivi écologique...)

initiatives: LMMA,
TGRN, sanctuaire
d'oiseau,...

Critères	Questions	Résultat de l'évaluation	Justifications fondées sur des preuves
CRITERES 1: Géographiquement défini, et n'est pas une aire protégée			
La taille et la superficie de l'AMCE sont décrites, y compris en trois dimensions (la longueur ; la largeur et le verticale (altitude)) si nécessaire. Elle est délimitée géographiquement et de préférence cartographiées dans l'espace.	Le site dispose-t-il d'une zone clairement délimitée et cartographiée par l'autorité de gouvernance ?	<input type="checkbox"/> Oui - Les limites du site sont clairement délimitée, décrite et cartographiée, et est approuvée par l'autorité de gouvernance <input type="checkbox"/> Partiellement - Le site est destiné à être clairement délimité mais peut ne pas être cartographié ou reconnaissable. <input type="checkbox"/> Non - Le site n'est pas clairement délimité	<p>Les limites sont indiquées sur une carte ou un fichier de forme SIG est disponible. Pour le cas de Madagascar,</p> <p>Les données polygonales sont préférables, mais des points peuvent également être fournis lorsque les polygones ne sont pas disponibles.</p> <p>Afin d'éviter les décalages de coordonnées. Il est recommandé de ne pas utiliser la projection Laborde mais plutôt</p> <p>Le coordonnées géographique UTM longitude/latitude.</p>
Le site n'est pas actuellement reconnu ou signalé comme une aire protégée ou partie d'une aire protégée.	Est-ce que le site entier, ou la partie évaluée comme un AMCE, n'est pas une aire protégée ?	<input type="checkbox"/> Oui - Le site n'est pas une aire protégée. <input type="checkbox"/> Partiellement - Une partie du site se trouve dans une aire protégée, ou il y a un manque de clarté quant à savoir si le site ou une partie de celui-ci est dans une aire protégée. <input type="checkbox"/> Non - Le site est dans une aire protégée.	
CRITERES 2: Gouverné			
L'autorité gouvernante (ou les autorités) s'identifie(nt) elle-même(s) et dispose(nt) de toutes les autorisations légales nécessaires.	L'(les) autorité(s) gouvernante est/sont-ils(s) le(s) autorité(s) légitime(s) ?	<input type="checkbox"/> Oui - L'autorité de gouvernance est l'autorité légitime qui a été auto-identifiée. <input type="checkbox"/> Partiellement - Il y a actuellement un différend concernant la légitimité de l'autorité de gouvernance. <input type="checkbox"/> Non - L'autorité de gouvernance n'est pas l'autorité légitime.	

Documents qui mentionnent/démontrent:

Shapefile et document sur la délimitation de l'initiative ou de la zone à évaluer

Préciser si la zone à évaluer est à l'intérieur ou non d'une aire protégée

Les structures de gouvernance des initiatives
Liste des autorités de gouvernance

Comment soutenir la pérennité des structures de gouvernance?

Critères	Questions	Résultat de l'évaluation	Justifications fondées sur des preuves
La structure de l'autorité de gouvernance est prévue et pérenne.	L'autorité de gouvernance dispose-t-elle des mesures ou d'autres moyens efficaces pour s'assurer qu'elle est durable dans un avenir indéfini ?	<input type="checkbox"/> Oui - L'autorité gouvernementale légitime aux mesures légales ou autres moyens efficaces pour garantir qu'elle sera maintenue dans un avenir indéfini. <input type="checkbox"/> Partiellement - L'autorité gouvernementale légitime à l'intention de se maintenir dans un avenir indéfini. Mais cela n'est pas stipulé dans les mesures légales ou d'autres moyens efficaces de la gouvernance du site. <input type="checkbox"/> Non - L'autorité gouvernementale légitime ne dispose pas des mesures légales ou d'autres moyens efficaces pour garantir qu'elle sera dans un avenir indéfini, et n'a pas l'intention d'assurer sa pérennité.	
La gouvernance du site remplit les trois dimensions de l'équité : reconnaissance, procédure et distribution	Le site est-il régi de manière équitable ?	<input type="checkbox"/> Oui - L'autorité de gouvernance légitime peut respecter les trois dimensions de l'équité dans la gouvernance du site. <input type="checkbox"/> Partiellement - L'autorité de gouvernance légitime a mis en place des dispositions, procédures et mécanismes qui répondent à une partie, mais pas toutes les dimensions de l'équité dans la gouvernance du site. <input type="checkbox"/> Non - L'autorité légitime de gouvernance ne répond à aucune des dimensions de l'équité dans la gouvernance du site	
Toutes les autorités compétentes sont engagées à maintenir la conservation in-situ de la biodiversité.	Y a-t-il un engagement à maintenir la conservation in-situ ?	<input type="checkbox"/> Oui - Toutes les autorités dirigeantes pertinentes et légitimes soutiennent la conservation in situ de la biodiversité sur le site. <input type="checkbox"/> Partiellement - Bien que toutes les autorités dirigeantes pertinentes et légitimes ne soutiennent pas toutes la conservation in-situ de la biodiversité, aucune autorité dirigeante n'agit de manière à compromettre la conservation in situ. <input type="checkbox"/> Non - Une ou plusieurs autorités dirigeantes pertinentes et légitimes ne soutiennent pas la conservation in situ de la biodiversité. La conservation in-situ de la biodiversité risque d'être compromise, ou l'engagement n'existe pas.	
CRITERES 3: Géré			
Le site dispose d'un système de gestion	Le site est-il géré ?	<input type="checkbox"/> Oui - Le site est activement géré selon des objectifs clairs, et régulièrement suivi et évalué. <input type="checkbox"/> Partiellement - Il existe une certaine forme de système de gestion, mais la mise en œuvre des activités n'est pas systématique. Et il n'y a qu'un suivi et une évaluation sporadiques. <input type="checkbox"/> Non - Le site n'est pas géré.	

Documents qui mentionnent/démontrent:

Les autorités de gestion des initiatives

Critères	Questions	Résultat de l'évaluation	Justifications fondées sur des preuves
La gestion du site est prévue et conçue pour être durable	Les pratiques de gestion du site peuvent-elles être pérenne ?	<input type="checkbox"/> Oui - Le site dispose d'un plan de gestion qui est autorisé par l'autorité de gouvernance, et sa mise en œuvre est destinée à être maintenue dans un avenir indéterminé. <input type="checkbox"/> Partiellement - Le site dispose d'un plan de gestion qui est autorisé par l'autorité de gouvernance, mais qui n'est pas destiné à être maintenu dans un avenir indéfini. <input type="checkbox"/> Non - Le site n'a pas de plan de gestion ou ce plan n'est pas autorisé par l'autorité de gouvernance, et / ou n'est pas mis en œuvre, n'est pas doté de ressources, n'est pas contrôlé ni révisé, et il n'y a aucune intention de le réaliser.	
Les objectifs de gestion pour le site (y compris la conservation, le cas échéant) s'alignent et/ou résultent dans les objectifs in-situ de la biodiversité.	Y a-t-il une compatibilité entre la gestion du site et la conservation ?	<input type="checkbox"/> Oui - Les principaux objectifs de gestion sont clairement alignés et/ou aboutissent à la conservation in-situ de la biodiversité. <input type="checkbox"/> Partiellement - Les objectifs primaires et les objectifs primordiaux ne sont actuellement pas clairement alignés et / ou prouvés comme résultant de la conservation in-situ de la biodiversité, cependant, sur la base d'une intention évidente (par ex. l'intention de gestion, les objectifs déclarés ou implicites, les activités autorisées et interdites), les objectifs principaux et primaires et prépondérants ne devraient pas avoir d'impact négatif sur la conservation in situ de la biodiversité. <input type="checkbox"/> Non - Sur la base de l'intention évidente, il n'y a pas de lien entre les objectifs de gestion et la conservation in situ de la biodiversité. Et inversement, il est probable d'être compromise par des objectifs contradictoires, ou les objectifs n'existent pas.	
Les activités incompatibles avec l'environnement in-situ de la biodiversité ne se produisent pas et les activités compatibles sont gérées efficacement.	Y a-t-il adhésion au système de gestion ?	<input type="checkbox"/> Oui - Tous les organes de gestion concernés (ou lorsqu'il n'y a pas d'organe de gestion, l'autorité dirigeante) reconnaissent et respectent un système de gestion qui aboutit à la gestion in-situ de la biodiversité. <input type="checkbox"/> Partiellement - La plupart des autorités de gestion pertinentes, mais pas toutes autorités de gestion (ou, en l'absence d'autorité de gestion, l'autorité dirigeante) reconnaissent et respectent un système de gestion qui aboutit à la conservation in-situ de la biodiversité. <input type="checkbox"/> Non - Peu ou pas d'autorités de gestion pertinentes (ou lorsqu'il n'y a pas d'autorité de gestion, l'autorité dirigeante) reconnaissent et respectent les objectifs de conservation de la biodiversité (le cas échéant) de la zone, ou par tout système de gestion susceptible d'entraîner la conservation in-situ de la biodiversité.	

Documents qui mentionnent/démontrent :

Le système de suivi des autorités de gestion

Comment soutenir la pérennité des structures de gestion ?

Critères	Questions	Résultat de l'évaluation	Justifications fondées sur des preuves
Les processus doivent être mis en place pour évaluer la gestion l'efficacité.	Est-ce que la mise en œuvre et l'efficacité de la gestion sont suivies et évaluée ?	<input type="checkbox"/> Oui - Il existe des processus de suivi et d'évaluation continus, avec les capacités et les ressources nécessaires, qui évaluent et informent sur l'efficacité de la gestion. <input type="checkbox"/> Partiellement - Il existe une proposition de processus de suivi et d'évaluation qui évaluerait et informerait sur l'efficacité de la gouvernance et de la gestion, mais ce processus n'est pas mis en œuvre. <input type="checkbox"/> Non - Il n'existe pas de cadre ou de processus actif ou proposé pour suivre et évaluer l'efficacité de la gouvernance et de la gestion.	
CRITERES 4: Valeur de la biodiversité			
	Le site soutient-il une ou plusieurs des valeurs de biodiversité ci-dessous (1-11) ?		
Une AMCE a une importante valeur de la biodiversité ou ades objectifs pour atteindre cette valeur.	1. des espèces et des habitats rares, menacés ou en voie de disparition, et des écosystèmes qui abritent, notamment les espèces et les zones identifiées sur la liste rouge de l'UICN des espèces menacées, ou les équivalents nationaux.	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
	2. des écosystèmes naturels représentatifs.	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
	3. un niveau élevé d'intégrité écologique qui se caractérisent par la présence de la gamme complète d'espèces indigènes et de processus écologiques de soutien. Ces sites seront intacts ou capables d'être restaurés dans le cadre du régime de gestion proposé.	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
	4. des espèces et écosystèmes à aire de répartition restreinte en milieu naturel.	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
	5. des regroupements importants d'espèces, y compris pendant la migration ou la reproduction.	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
	6. des écosystèmes particulièrement importants pour les étapes de la vie des espèces : l'alimentation, le repos, la mue et la reproduction	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
	7. des sites d'une importance pour la connectivité écologique ou qui sont importants pour compléter un réseau de conservation dans un paysage terrestre ou marin.	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	

Documents qui mentionnent/démontrent :

Liste des espèces et des habitats, inscrits dans la liste rouge de écosystèmes naturels représentatifs (mangrove, récifs...)

Suivis-écologiques qui soutiennet/présentent les valeurs de biodiversité mentionnée dans la colonne B

Suivis-écologiques qui soutiennet/présentent les valeurs de biodiversité mentionnée dans la colonne B

Suivis-écologiques qui soutiennet/présentent les valeurs de biodiversité mentionnée dans la colonne B

C'est un écosystème très important pour l'étape d'une vied'espèces

C'est site très important pour la connectivité écologique etsoutient la valeur de la biodiversité dans la colonne B

Critères	Questions	Résultat de l'évaluation	Justifications fondées sur des preuves
Une AMCE a une importante valeur de la biodiversité ou ades objectifs pour atteindre cette valeur.	8. des sites qui fournissent des services écosystémiques essentiels, tels que l'eau potable et le stockage du carbone, en plus de la biodiversité.	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
	9. des espèces et des habitats qui sont importants pour la tradition, tels que les plantes médicinales indigènes, en plus de la conservation in-situ de la biodiversité.	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
	10. d'autres caractéristiques de la biodiversité reconnues par la planification de la biodiversité.	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
	11. La valeur de la biodiversité du site est-elle officiellement reconnue ? Si oui, veuillez décrire la nature de cette reconnaissance : Désignations ou statuts de reconnaissance nationaux, sous-nationaux et/ou locaux (par ex : Zone de biodiversité critique d'Afrique du Sud) Orientation mondiale (par exemple : zone de biodiversité clé, etc.).	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	

CRITERES 5: Conservation in-situ efficace et à long terme de la biodiversité

La biodiversité (dans son ensemble) est conservée in-situ.	Le site continue d'assurer ses résultats en matière de conservation de la biodiversité à long terme.	<input type="checkbox"/> Oui - Sur la base de preuves claires, le site réalise la conservation in-situ de la biodiversité. <input type="checkbox"/> Partiellement - Sur la base d'au moins quelques preuves des résultats de la conservation de la biodiversité et des activités autorisées et interdites, la conservation in-situ de la biodiversité est probablement réalisée. <input type="checkbox"/> Non - Sur la base des lacunes dans les résultats de la conservation de la biodiversité et/ou des activités permises/interdites, la zone est peu susceptible de réaliser la conservation in-situ de la biodiversité.	
Le site continue d'assurer ses résultats en matière de conservation de la biodiversité à long terme.	Le résultat de la conservation se produira-t-il à long terme ?	<input type="checkbox"/> Oui - La conservation in situ de la biodiversité est destinée à et devrait être maintenue à obtenir les résultats de conservation à long terme (en cours et sans point final) <input type="checkbox"/> Partiellement - Il n'est pas certain que la conservation in-situ de la biodiversité sera assurée sur le long terme (en cours et sans point final). <input type="checkbox"/> Non - La conservation in-situ de la biodiversité n'est pas prévue ou attendue à long terme.	

Documents qui mentionnent/démontrent :

c'est un site qui fournit des services écosystémiques essentiels comme le cite la colonne B

documents qui soutiennent la valeur de la biodiversité dans la colonne B

Le site continue d'assurer ses résultats en matière de conservation de la biodiversité à long terme. **Le "in situ" est à souligner**

Critères	Questions	Résultat de l'évaluation	Justifications fondées sur des preuves
<p>Le site est suffisamment grand pour être seul, ou en tant que partie d'un réseau de conservation établi et intégré, pour conserver la biodiversité in-situ à long terme et en accord conforme à l'approche de l'écosystème</p>	<p>La gestion du site est-elle mise en œuvre de manière à ce que la biodiversité soit activement conservée toute l'année ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui - Les facteurs qui gouvernent et gèrent le site de telle sorte que la biodiversité soit conservée in-situ sont en vigueur toute l'année.</p> <p><input type="checkbox"/> Partiellement - Il y a une incertitude quant à savoir si la gestion du site permet d'obtenir des résultats de conservation tout au long de l'année.</p> <p><input type="checkbox"/> Non - Les facteurs qui régissent et gèrent la zone sont saisonniers, de courte durée ou temporaires au cours de l'année et n'aboutissent pas à un système de gestion global à long terme qui permet de conserver la biodiversité in-situ tout au long de l'année.</p>	
<p>La gestion est cohérente : - avec l'approche de l'écosystème - avec la capacité de s'adapter pour atteindre les résultats attendus en matière de conservation de la biodiversité, y compris les résultats à long terme , et incluant la capacité à gérer une nouvelle menace.</p>	<p>Les menaces internes sont-elles traitées ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui - Les autorités de gouvernance et/ou de gestion ont identifié et anticipé les menaces internes existantes. Ils ont mis en place des mesures pour les éliminer ou les prévenir.</p> <p><input type="checkbox"/> Partiellement - Les autorités de gouvernance et/ou de gestion ont identifié et anticipé les menaces internes existantes. Ils ont mis en place des mesures pour les réduire de manière significative et, par la suite, remédier/rétablir tout impacts négatifs sur la ou les valeurs du site.</p> <p><input type="checkbox"/> Non –</p> <p>- Le site subit les effets de menaces internes qui ont un impact négatif sur la/les valeur(s) du site, et ne peuvent pas les atténuées ou ;</p> <p>- Les autorités de gouvernance et/ou de gestion n'ont pas identifié toutes les menaces existantes et/ou internes pertinentes, et/ou n'ont pas mis en place de mesures pour les éliminer, les prévenir, les réduire et/ou y remédier de telle sorte que la conservation in-situ de la biodiversité puisse être réalisée.</p>	

Documents qui mentionnent/démontrent :

La gestion du site est-elle mise en œuvre de manière à ce que la biodiversité soit activement conservée toute l'année ? **"gestion et activement conservée toute l'année" est à souligner dans les documents**

"Comment les menaces internes sont

Critères	Questions	Résultat de l'évaluation	Justifications fondées sur des preuves
Les activités se déroulant à l'extérieur du site ne compromettent pas la réalisation de la conservation in-situ de la biodiversité à l'intérieur du site.	Les menaces externes sont-elles traitées ?	<input type="checkbox"/> Oui - Les autorités de gouvernance et/ou de gestion ont identifié et ont anticipé les menaces externes. <u>Des mesures sont en place pour les atténuer.</u> <input type="checkbox"/> Partiellement - Les autorités de gouvernance et/ou de gestion ont identifié et ont anticipé les menaces externes existantes. <u>Les mesures mis en place sont inadéquates de les éliminer, les prévenir ou les réduire de manière significative.</u> Mais elles peuvent remédier/rétablir tout impact négatif sur la valeur du site. <input type="checkbox"/> Non – - Le site subit les effets actuels ou imminents de menaces externes qui ont un impact négatif sur la ou les valeurs du site ou ; - Les autorités de gouvernance et/ou de gestion n'ont pas identifié toutes les menaces existantes et/ou externes pertinentes, et/ou les mesures ne sont pas en place et/ou insuffisantes pour éliminer, prévenir, réduire, et/ou remédier/rétablir tout impact négatif sur la/les valeur(s) de la zone, de sorte que la conservation in situ de la biodiversité puisse être réalisée.	
La ou les valeurs de biodiversité pour lesquelles la zone est reconnue sont surveillées (par exemple, les espèces clés, santé de l'écosystème etc.).	Les attributs de biodiversité des sites sont-ils régulièrement suivis et documentés ?	<input type="checkbox"/> Oui - Un ou plusieurs mécanismes de surveillance sont en place et se concentre sur la valeur de la biodiversité pour laquelle le site est reconnu (par exemple, espèces clés, santé de l'écosystème, etc.). <input type="checkbox"/> Partiellement - Un ou plusieurs mécanismes de surveillance sont en place mais ne prend pas en compte les valeurs clés de la biodiversité pour lesquelles le site est reconnu. <input type="checkbox"/> Non - Il n'y a pas de mécanisme(s) de suivi en place.	
CRITERES 6: Fonctions et services écosystémiques associés et autres valeurs pertinentes au niveau local			
La gestion d'un site pour les fonctions et services écosystémiques doit s'aligner sur la conservation in-situ de la biodiversité.	Les mesures de gouvernance et de gestion pour les fonctions et services écosystémiques associés s'alignent-elles sur la conservation de la biodiversité ?	<input type="checkbox"/> Oui - Ils s'alignent et se soutiennent mutuellement. <input type="checkbox"/> Partiellement - Ils ne sont pas entièrement alignés et ils peuvent produire des impacts négatifs marginaux. <input type="checkbox"/> Non - Il y a des impacts négatifs sur la biodiversité.	
La gestion d'un site pour les fonctions culturelles, spirituelles, socio-économiques ou autres valeurs locales doivent s'aligner avec la conservation in-situ de la biodiversité.	Les mesures de gouvernance et de gestion pour les fonctions culturelles, spirituelles, socio-économiques ou autres valeurs pertinentes au niveau local s'alignent-elles sur conservation de la biodiversité ?	<input type="checkbox"/> Oui - Ils s'alignent et se soutiennent mutuellement. <input type="checkbox"/> Partiellement - Ils ne sont pas complètement alignés et peuvent avoir des impacts négatifs marginaux. <input type="checkbox"/> Non - Il y a des impacts négatifs sur la biodiversité.	

Documents qui mentionnent/démontrent :

Comment les menaces externes sont traitées ? est à souligner

Mettre en avant les différents types de suivis effectués sur le site

Les mesures de gouvernance et de gestion pour les fonctions et services écosystémiques associés s'alignent-elles sur la conservation de la biodiversité ?

Les mesures de gouvernance et de gestion pour les fonctions culturelles, spirituelles, socio-économiques ou autres valeurs pertinentes au niveau local s'alignent-elles sur conservation de la biodiversité ?

